

Sous-section 4.—Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Il y a eu deux réunions de ministres en 1966 et les séances des représentants permanents du Conseil de l'Atlantique Nord se sont poursuivies à Paris durant toute l'année.

La séance annuelle du printemps s'est tenue les 7 et 8 juin à Bruxelles. Y ont assisté les ministres des Affaires étrangères du Pacte de l'Atlantique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était le chef de la délégation canadienne. Bien que les discussions aient porté sur une grande variété de problèmes, l'attention des ministres s'est concentrée sur les questions touchant directement la décision de la France de se retirer de la structure militaire tout en faisant encore partie de l'alliance. Pour assurer la permanence de la sécurité, les ministres ont décidé d'arriver promptement à des solutions qui conviendraient à tous les intéressés. Les ministres sont convenus en outre de retirer l'administration centrale de la France et d'un commun accord, ont invité les pays du Benelux à fournir de nouveaux emplacements pour le Commandement allié en Europe et le Commandement «centre Europe», et l'Italie, un nouvel emplacement pour le Collège de défense de l'OTAN.

En examinant la situation internationale, les ministres se sont penchés sur les relations de leurs pays respectifs avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale. Ils ont conclu qu'en dépit de la nécessité pour l'Ouest de maintenir des forces de dissuasion et de défense, l'un des principaux objectifs de l'alliance était de mettre fin, par des moyens pacifiques, à la division de l'Europe. La discussion portait également sur les relations gréco-turques et les ministres ont salué la déclaration des ministres de la Grèce et de la Turquie qu'ils prenaient contact au sujet de Chypre et des relations gréco-turques.

À la réunion annuelle des ministres, tenue à Paris les 15 et 16 décembre, a pris part une délégation dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale. Deux thèmes ont dominé les consultations politiques et ont reçu l'assentiment général: d'une part, la nécessité d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et, d'autre part, l'admission de l'opportunité d'examiner l'avenir de l'alliance. Le Conseil avait été saisi d'une étude sur les relations entre l'Est et l'Ouest qui laissait voir une assez grande conformité d'opinion au sein de l'OTAN. Dès l'ouverture de la séance, le ministre des Affaires étrangères de la Belgique a proposé que les tâches futures de l'alliance soient examinées à la lumière des événements qui se sont produits depuis 1949. Cette proposition rappelait celle qu'avait faite le Canada en 1964 et, à laquelle on n'avait pas donné suite, crainte de provoquer une confrontation avec la France. De l'avis de la plupart des délégations, la proposition d'examiner les tâches futures de l'alliance était étroitement reliée au désir du Conseil d'améliorer les relations Est-Ouest et tendait à s'y confondre. C'est pourquoi les ministres ont décidé que l'examen de l'avenir de l'alliance porterait également sur la possibilité de proposer de nouvelles initiatives en vue de l'assainissement des relations Est-Ouest.

Une importante décision de la séance de décembre, et qui a fait écho au besoin reconnu d'engager le plus possible les membres dans les affaires nucléaires de l'alliance, portait sur l'établissement d'un Comité des affaires de la défense nucléaire et d'un groupe subsidiaire de l'organisation nucléaire. Tous les membres de l'OTAN qui le désirent peuvent faire partie du Comité. Le nombre de membres du groupe de l'organisation nucléaire a été arrêté à sept (dont le Canada), mandatés pour 18 mois. Le Canada a appuyé cette décision, qui permet une participation plus nombreuse à la formulation de la politique de l'OTAN pour la défense nucléaire et peut ouvrir la voie à une entente sur la non-prolifération.

Contribution du Canada à l'OTAN.—En 1966, l'adhésion à l'OTAN a continué d'être l'un des principes de la politique étrangère du Canada. La contribution du Canada à la puissance militaire du Pacte comprend le maintien en Europe d'une brigade d'armée et d'une division aérienne et des éléments de soutien au Canada, y compris deux bataillons affectés à la Réserve mobile du Commandement allié en Europe. Le Canada a mis une importante force navale à la disposition du Commandant suprême allié pour l'Atlantique